

Antennes relais : vers une deuxième condamnation pour Bouygues Télécom?

Bouygues Télécom va-t-il devoir une nouvelle fois démonter une antenne relais? L'opérateur vient d'être **assigné en justice par une vingtaine de parents d'élèves** de l'école primaire Gerson du 5^e arrondissement de Lyon pour « *trouble anormal de voisinage* », rapporte l'*Associated Press* (AP). Les parents réclament purement et simplement le démontage de l'antenne relais installée sur un toit à une trentaine de mètres de l'établissement scolaire.

L'audience a été fixée au 23 juin devant la chambre des urgences du tribunal de grande instance de Lyon. Elle vise à répondre rapidement à la préoccupation des parents qui **menacent notamment de déscolariser leurs enfants** de l'école si l'antenne est maintenue en place, selon leur avocat Me Franck Heurtrey. « *Nous avons fourni de la documentation scientifique et surtout nous avons fait valoir que les parents souhaitaient une réponse avant le mois de septembre* », a-t-il déclaré à l'AP. Selon *LeProgres.fr* du 23 avril 2009, l'avocat réclame le déplacement de l'antenne à plus de 100 mètres de l'établissement et un **abaissement de son seuil d'émission à 0,6 volt/m** (le taux que réclame nombre d'associations de riverains dont Robin des Toits).

En conflit depuis deux ans avec Bouygues Télécom, les plaignants sont regroupés derrière le Rassemblement pour des écoles sans pollution électromagnétique (Respem). L'objet de Respem permet d'« *unir les collectifs pour avoir des actions qui portent davantage leurs fruits. La plupart des personnes se battaient dans leur coin. Le Respem est désormais bien rodé* », soutenait Jean-Michel Dhimoïla son président au site web du Progrès de Lyon. Selon lui, « *on peut facilement faire gagner deux ans de procédure à ceux qui se lancent* ». Pari gagné si l'on s'en tient au cas de l'affaire du jour et qui risque, donc, de multiplier les cas similaires devant les tribunaux.

Alors que, initié par le Premier ministre et chapeauté par le ministère de la Santé pour [rétablir le dialogue avec les citoyens](#), le Grenelle des ondes [se poursuit](#), les mouvements d'oppositions aux antennes relais se multiplient. Récemment, c'est [le maire de Château Thierry](#) qui, au nom du principe de précaution, a décidé la **fermeture d'une école** située à proximité d'un relais exploité par Orange, le tribunal de grande instance d'Angers [interdisait à cet opérateur](#) l'installation d'une antenne, là encore, près d'une école. Entre temps, des riverains s'inquiétaient, du montage d'une antenne 3G dans leur résidence. Inutilement, apparemment, puisque [l'antenne n'était pas en service](#). Quant à Bouygues Télécom, il avait été [condamné à démonter une antenne](#) à Tassin-la-Demi-Lune. Une condamnation pour laquelle l'opérateur, que nous n'avons pas réussi à joindre, s'est pourvu en cassation. Bref, loin de calmer les esprits, le **Grenelle des ondes semble plutôt les réveiller**.